Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260605-DELIB_2026_31-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

DELIB-2026-31

SÉNATORIALES – ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Date de convocation :
29/05/2026
Date du décret de convocation :
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, Mme BARDOU Ludivine, M. BEAULIEU Denis, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, Mme PHILIPPE Marion, Mme RINNERT Pascale, M. SIMON Jean-Pierre, Mme VALLIER Lolita

Etaient excusés (ayant donné procuration) : M. CHAVOUTIER Isaïe à Mme RINNERT Pascale, M. FOUCHER Grégoire à Mme BELLOIR Fabienne, M. GARDAN Éric à M. BEAULIEU Denis

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BRETON Claire

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Champeaux, le 5 juin 2026 à 19 heures 30 minutes,
Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Monsieur BOUVET Rémy, Monsieur SIMON Jean-Pierre, Madame MARION Philippe et Madame BARDOU Ludivine
La présidence du bureau est assurée par Le Maire.

b) Les candidatures enregistrées pour l'élection des délégués titulaires

Madame Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le Maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.
Candidatures :
Titulaires : BELLOIR Fabienne, BORDAGE Martine, BOUVET Rémy, BRETON Claire, NURY Vincent, RINNERT Pascale, SIMON Jean-Pierre.
Suppléants : Madame BORDAGE Martine, Mme BRETON Claire, M. GARDAN Éric, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, Mme RINNERT Pascale, Mme VALLIER Lolita,
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260605-DELIB_2026_31-DE

Ont obtenu :

- M. SIMON Jean-Pierre : 14 voix
- Mme BELLOIR Fabienne : 11 voix
- M. NURY Vincent : 9 voix
- Mme RINNERT Pascale : 4 voix
- M. BOUVET Rémy : 1 voix
- Mme BORDAGE Martine : 1 voix

M. SIMON Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.
Mme BELLOIR Fabienne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.
M. NURY Vincent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

d) Les candidatures enregistrées pour l'élection des délégués suppléants

NB : *la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.*

Candidatures :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Mme BORDAGE Martine : 12 voix
- M. GARDAN Éric : 12 voix
- M. MAIGNAN Olivier : 10 voix
- Mme BRETON Claire : 5 voix
- Mme RINNERT Pascale : 3 voix
- Mme VALLIER Lolita : 2 voix
- M. NURY Vincent : 1 voix

Mme BORDAGE Martine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales, en première.
M. GARDAN Éric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales, en second.
M. MAIGNAN Olivier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales, en troisième.

Ainsi délibéré le cinq juin deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire **Le secrétaire de séance**

Fabienne BELLOIR **Claire BRETON**